

PROCÈS – VERBAL
de l'assemblée des délégués de l'AESC
du 8 novembre 2023, à Lentigny

Présidence :

M. Martin Moosmann

Membres du comité :

M. Marius Achermann

Avry

Belfaux

Mme Chantal Angéloz

Corminboeuf

M. Daniel Aeschlimann

Courtepin

M. Simon Schnyder

Givisiez

Gurmels

M. Thomas Chappuis, vice-président

La Brillaz

La Sonnaz

M. Jean-Yves Garreau

Misery-Courtion

Prez

Responsable d'exploitation :

M. Pascal Lottaz

Secrétaire :

Mme Chantal Sottas

Voix représentées :

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	M. Christian Hofmann	2
Belfaux	M. Vincent Schickel	3
Corminboeuf	M. Christian Vorlet	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	M. Damiano Lepori M. Eric Mennel	3
Gurmels	M. Christian Schneuwly	2
La Brillaz	M. Alexandre Krattinger	2
La Sonnaz	M. Frédéric Mauron	2
Misery-Courtion	M. Alexandre Ratzé	2
Prez		
Communes présentes 09 / 10	Total des voix représentées 24 / 26	

Ordre du jour :

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 mai 2023
3. Budget 2024
 - 3.1 Budget de résultat
 - 3.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.3 Approbation du budget de résultat
 - 3.4 Budget des investissements
 - 3.4.1 Investissement AESC 2040
 - 3.4.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.4.3 Approbation de l'investissement AESC 2040
 - 3.4.4 Investissement travaux de mesure d'urgence
 - 3.4.5 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.4.6 Approbation de l'investissement travaux de mesure d'urgence
4. Divers

Scrutateurs nommés : M. Christian Hofmann, commune d'Avry
M. Frédéric Mauron, commune de La Sonnaz

Excusés : M. Gabriel Litzistorf, comité de direction, commune de Belfaux
M. Beat Meuwly, comité de direction, commune de Gurmels

1. Accueil et nomination des scrutateurs

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les délégués à cette assemblée des délégués ordinaire.

M. le Président salue de manière particulière M. Pascal Lottaz, responsable d'exploitation et Mme Chantal Sottas, secrétaire-caissière.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après l'approbation définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

M. le Président nomme les scrutateurs suivants : M. Christian Hofmann et M. Frédéric Mauron ; 24 voix sont présentes sur 26, la majorité absolue est de 13.

M. le Président excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 43 du 27 octobre 2023 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 18.10.2023. Tous les documents ont été envoyés avec la convocation et étaient disponibles sur le site internet.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 mai 2023

Le procès-verbal du 17 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Budget 2024

3.1 Budget de résultat

Tous les documents relatifs au budget 2024 ont été envoyés aux délégués.

M. le Président rajoute quelques explications quant à l'augmentation du budget 2024 par rapport au budget 2023 :

- Personnel d'exploitation au complet pour 2024, soit 4 personnes. Le remplacement de M. Jean-Marc Kolly, en raison de son départ à la retraite, se fera dans le courant de l'année.
- Augmentation de la TVA de 7,7% à 8,1%
- Le remplacement d'un disque est prévu dans le budget de résultat ; cependant suite à de récents dégâts, une étude a été demandée afin de trouver une solution qui sera peut-être de devoir changer 6 disques ou aucun. La solution définitive est financée par l'investissement de 2 millions. Cela aura une incidence sur le budget de résultat, le montant prévu pour le disque sera peut-être inutile.

3.2 Rapport de la commission financière

M. Christian Vorlet, président de la commission financière, prend la parole et fait lecture du rapport :

Rapport du budget de résultat 2024

La commission financière s'est réunie en date du 10 octobre afin d'examiner le budget de résultats 2024. Nous l'avons comparé au budget 2023 et nous avons constaté que ce budget a été minutieusement étudié. Chaque poste est justifié et les montants sont déterminés de manière plausible et réaliste. Nous avons obtenu une réponse à chacune de nos questions.

Nous tenons à remercier le comité ainsi que l'administratrice des finances pour leur excellent travail.

La commission vous propose d'accepter ce budget tel qu'il est présenté.

M. Vincent Schickel souhaite savoir si une convention de formation a été prévue pour les collaborateurs concernant les cours payés par l'AESC.

M. le Président confirme qu'une telle convention a été élaborée et signée par les deux collaborateurs concernés.

3.3 Approbation du budget de résultat

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe aux votes.

Le budget de résultat 2024 tel que présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents.
--

M. le Président remercie l'assemblée pour sa confiance. Il adresse également ses remerciements à toute personne qui a contribué à l'élaboration de ce budget ainsi qu'à la commission financière pour son aide et la bonne collaboration.

3.4 Budget d'investissement

3.4.1 Investissement de CHF 11'190'000.00 pour la suite du projet AESC2040.

M. le Président rappelle les explications, mentionnées dans le budget, de ce projet.

3.4.2 Rapport de la commission financière

M. Christian Vorlet, président de la commission financière, prend la parole et fait lecture du rapport :

Rapport du budget d'investissements 2024

La commission financière s'est réunie en date du 10 octobre afin d'examiner le budget des investissements 2024. L'investissement de CHF 11'190'000 correspond au besoin de l'avancement du projet AESC 2040 déjà voté.

La CoFi a cependant demandé d'ajouter un investissement de 2 millions ayant appris le soir même qu'un problème avec les disques MECANA devait être urgemment traité et afin d'éviter une assemblée extraordinaire pour cet investissement.

De plus, nous avons examiné avec une très grande attention l'augmentation des coûts du projet AESC2040 projeté à ce jour. En effet, la planification laisse apparaître une augmentation de 15 millions en plus des 46 millions déjà votés. La CoFi a demandé une liste détaillée qui explique et justifie cette augmentation de 33%. Nous l'avons reçue et nous allons l'étudier en détail.

Nous tenons à remercier le comité ainsi que la caissière pour leur excellent travail.

La commission vous propose d'accepter ce budget tel qu'il est présenté.

3.4.3 Approbation de l'investissement AESC2040

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe aux votes.

Le budget d'investissement 2024 pour le projet AESC2040 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3.4.4 Investissement de CHF 2'000'000.00 – travaux de mesure d'urgence

M. le Président revient sur les problèmes récurrents des disques biologiques. Suite aux dégâts constatés en date du 06.10.2023 ainsi qu'à la vision locale de Triform SA du 09.10.2023, il est à signaler que les dégradations des disques qui assurent l'épuration biologique demandent soit un remplacement de ces disques, soit la mise en place d'un procédé alternatif.

Le procédé biologique actuel doit être maintenu jusqu'à la mise en service de la nouvelle STEP, soit à l'horizon 2028/2029.

Les travaux urgents sont estimés à près de 2 millions et sont indispensables pour le maintien de l'exploitation de la STEP.

Le comité a décidé de mandater Triform SA pour une étude de ces mesures d'urgences afin de pallier à ces problèmes disques. Une solution chimique est possible mais les coûts des produits chimiques augmenteraient de manière significative ; ces coûts ayant déjà augmenté suite à l'inflation.

Concernant les disques, les axes de la nouvelle génération ne devraient pas casser comme les anciens, selon l'entreprise Mecana.

Lors de sa séance du 10 octobre, la commission financière a proposé d'inscrire un montant au budget des investissements afin de ne pas avoir à convoquer une assemblée des délégués extraordinaire.

Si la solution des disques est retenue, 4 disques pourraient être livrés dans le courant du mois de mai 2024 et le prix serait plus intéressant lors d'une commande de plusieurs disques. Mecana s'engage à remplacer ces disques s'il devait y avoir un problème avant la mise en service de la nouvelle Step.

3.4.5 Rapport commission financière : voir rapport au point 3.4.2

M. Eric Mennel souhaite connaître la durée de vie de ces disques.

M. Pascal Lottaz répond que la durée de vie est estimée à 7 ans, du moins pour les disques de l'ancienne génération, pour les nouveaux, nous n'avons pas encore de recul.

M. Eric Mennel constate que par-rapport à la durée de vie prévue, soit jusqu'à la mise en service de la nouvelle Step, on ne perd que 2 ans.

M. Christian Hofmann pose la question de ce que deviendront ces disques dès la mise en service de la nouvelle Step.

M. le Président précise qu'ils n'auront plus d'utilité et qu'ils seront recyclés.

3.4.6 Approbation de l'investissement pour les travaux de mesures d'urgence

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux votes.

Le budget d'investissement de CHF 2'000'000.00 pour les travaux de mesures d'urgence est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président remercie les délégués pour leur confiance ainsi que la commission financière pour la proposition d'investissement.

Le comité de direction sera tenu au courant de la suite et du choix des solutions.

Vote du budget d'investissement total :

Le budget des investissements total est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président précise que la répartition des coûts d'exploitation et financier aux communes correspond aux statuts.

Planification financière des investissements :

Le premier constat est que le montant des 46 millions votés ne suffira pas.

Le nouveau devis général nous a été communiqué le 30 octobre. Un nouveau référendum devra être réalisé en raison du dépassement du montant prévu.

M. le Président présente le nouveau devis général qui démontre un dépassement d'environ CHF 15'000'000.00 en y ajoutant quelques explications :

- Provision pour traitement des oppositions
- Reconnaissances géotechniques engagées
- Taxes de décharge
- Confinement hydraulique, eau qui remonte dans le terrain
- Nouvelles exigences du Canton ; nitrification dénitrification
- Groupe de secours
- Renforcement du sol, fondations
- Honoraires complémentaires
- Augmentation des coûts de construction de 14%

Une séance avec le team mandataires et la commission financière est d'ores et déjà prévue afin d'obtenir des explications complémentaires.

Les dates pour le référendum sont également agendées soit au mois de juin, soit au mois de septembre, dates de votations 2024.

Un point était resté ouvert concernant les boues de Micarna après 2029, si nous n'avons plus de livraison de ces boues, il serait inutile d'agrandir le traitement des boues.

Depuis, Micarna nous a transmis leur rapport, soit une garantie de 25'000m³ de boues d'ici 2029 et pour les années futures.

M. Christian Vorlet mentionne le paragraphe du rapport de la COFI, soit :

De plus, nous avons examiné avec une très grande attention l'augmentation des coûts du projet AESC2040 projeté à ce jour. En effet, la planification laisse apparaître une augmentation de 15 millions en plus des 46 millions déjà votés. La CoFi a demandé une liste détaillée qui explique et justifie cette augmentation de 33%. Nous l'avons reçue et nous allons l'étudier en détail.

Afin d'avoir des explications supplémentaires, la COFI a invité le team mandataires et une séance est d'ores et déjà agendée au 21 novembre 2023.

4. Divers

Plans AESC 2040 : les plans ont été validés par le comité et seront signés ces jours prochains.

Terrain Antiglio : la séance avec la direction d'Antiglio pour la négociation du prix du terrain s'est bien passée et le prix du terrain a été convenu pour CHF 1.00 symbolique.

Info no 5 : dans ce document le planning est mentionné ainsi que diverses informations ; elle a été envoyée au comité de direction et figure sur le site internet www.AESC2040.ch

M. le Président passe la parole aux délégués.

M. Vincent Schickel souhaite savoir si la question de l'implantation de la future éventuelle route de contournement est résolue.

M. le Président précise que cette problématique a été résolue et que le bâtiment a pu être avancé de 5 mètres.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en remerciant la collaboratrice et les collaborateurs de l'AESC pour l'excellent travail fourni, le comité pour sa flexibilité ainsi que la commission de bâtisse. Il adresse également ses remerciements à la commune de La Brillaz pour la mise à disposition, à nouveau, des infrastructures et pour l'apéro qui suivra. Il se recommande pour les futures assemblées afin que ça ne soit pas toujours les mêmes communes qui les organisent.

Il souhaite, avec un peu d'avance, de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

L'assemblée est close à 18h05

Le Président :

Martin Moosmann

La Secrétaire :

Chantal Sottas